EDITORIAL

Jacques LORBLANCHET
Maire de la Commune de Puybrun

A l'aube d'une nouvelle décennie et pour la 25ème fois, j'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Avec ce quart de siècle passé, chacun peut se faire une idée de tous les changements qui sont intervenus dans notre belle bastide.
Le point fort fut certainement la déviation du village, suivie par la réhabilitation de la traverse, offrant un calme retrouvé ainsi qu'une sécurité renforcée.
Le rôle et le maintien de tout un panel de commerces et de services, indispensable à une évolution positive, n'a pu se faire que grâce à un apport supplémentaire de population et une implication totale de tous les habitants. Soyez en chaleureusement remerciés.

L'attractivité d'une commune est mise en évidence par une croissance de sa population, facteur essentiel d'un développement économique et social.
Puybrun vient de passer le cap des 1.000 habitants, confortant ainsi le refus du déclin des zones rurales avec la volonté sans cesse répétée de faire de Puybrun « un lieu privilégié d'habitat dans la vallée de la Dordogne ».

Même si une page se tourne, une autre s'ouvre avec une nouvelle équipe municipale et je demeure très confiant quant à l'avenir de notre belle bastide qui ne pourra se développer que grâce à un esprit de fraternité et de convivialité où l'intérêt général doit toujours être au dessus d'intérêts personnels.
Soyons tous solidaires et unis pour le bien être du village, pour ceux qui y vivent et qui croient encore à un bel avenir afin de laisser à nos enfants une magnifique image de notre territoire.

C'est toujours dans un esprit de dialogue, le plus souvent de consensus, parfois de combativité qu'avec différentes équipes municipales nous avons œuvré pour un mieux vivre ensemble et un développement harmonieux de Puybrun.
Une grande reconnaissance et remerciements chaleureux pour tous celles et ceux qui se sont investis dans l'action municipale, sans oublier tout le personnel communal pour son engagement et ses compétences sans faille.

Et enfin, merci à vous tous pour la confiance que vous m'avez témoignée durant de si longues années.
Meilleurs vœux, bonne et heureuse année 2020.

MAIRIE

160, Place Grande
46130 PUYBRUN

Tél. : 05.65.38.53.25
Fax : 05.65.38.81.10

mairie-puybrun@info46.fr
www.puybrun.fr

Accueil du public
du lundi au vendredi
de 9h à 12h
Samedi de 10h à 12h

Monsieur le Maire
Lundi - mardi - jeudi - vendredi
10h30 - 12h

Assistante sociale
Sur R.D.V. au 05.65.53.46.20

SOMMAIRE

INFORMATIONS MUNICIPALES - pages 1 à 7
- Éditorial
- Brèves
- La vie de notre village
- Etat Civil 2019
- Budgets 2019 : Commune - Eau - Assainissement
- Travaux 2019 - GEMAPI

INFORMATIONS GÉNÉRALES - pages 8 à 11
- Plan de Prévention des Risques Inondation
- Quelques règles d'urbanisme

ASSOCIATIONS - pages 12 à 25
Les articles sont rédigés par les associations sous leur responsabilité

PÊLE-MÊLE - pages 26 à 28
- Hôpital de Saint-Céré - consultations externes
- Téléassistance
- Aide à domicile
- Lotocar

URBANISME 2019

Permis de construire (9)
- Bâtiment industriel : 1
- Couverture piscine camping : 1
- Maisons d'habitation : 5
- Station de lavage : 1
- Classé sans suite : 1

Déclarations préalables (34)
- Abri de jardin : 1
- Clôtures : 3
- Divisions en vue de construire : 5
- Menuiseries extérieures : 3
- Panneaux photovoltaïques : 2
- Piscines : 4
- Ravalements de façades : 5
- Rénovation : 1
- Station de lavage : 1
- Terrasse couverte : 1
- Transformation bar en épicerie : 1
- Toitures : 5
- Véranda : 1
- Classé sans suite : 1

Certificats d'urbanisme (27)
- Informatifs : 20
- Opérationnels : 7

Dossiers d'Accessibilité : 2

NUMEROTATION DES HABITATIONS

Courant Juillet 2019 la commune a terminé la numérotation des habitations.
Toutes les maisons sont désormais numérotées.
Les personnes qui n'ont pas encore installé leurs plaques sont priées de le faire rapidement.
La numérotation favorise l'intervention des secours, des livreurs, du facteur etc....
En cas de difficultés pour l'installation, faites vous connaître en Mairie, nous ferons le nécessaire.

ÉLECTIONS 2020

L'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires aura lieu <u>les dimanches 15 et 22 mars 2020</u> dans toutes les communes.

Fallait-il s'inscrire avant le 31 décembre 2019 ?
Non, la date du 31 décembre n'est plus impérative.
Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription.
Pour les prochaines élections, il s'agit du vendredi 07 février 2020.
Pour vous inscrire sur les listes électorales : se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Liste électorale, bureau de vote, radiation : comment vérifier votre inscription ?
- Pour savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit (inscription d'office ou inscription volontaire),
- Pour vérifier que vous n'avez pas été radié,
- Pour connaître l'adresse de votre bureau de vote,

vous pouvez utiliser le télé service **:**
<u>https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687</u>

Au 1er janvier 2020, Puybrun compte 1.005 habitants (source INSEE), les opérations de vote changent !!!!

Comment voter dans une commune de + de 1.000 habitants
Vous pouvez voter en présentant :
- soit une <u>pièce d'identité</u> + votre <u>carte d'électeur</u>,
- soit une <u>pièce d'identité</u> seulement.

Si vous avez été inscrit par une décision de justice, vous devez également présenter ce document.

Les conseillers municipaux sont élus pour 6 ans et sont renouvelés intégralement.
Ils sont élus au scrutin de liste à deux tours, <u>sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.</u>

Les conseillers communautaires sont également élus pour 6 ans, par fléchage, selon le même mode de scrutin et par le même vote que les conseillers municipaux. Ils sont nécessairement issus de la liste des conseillers municipaux.

En résumé, les bulletins de vote comporteront deux parties :
- La partie gauche : liste des candidats au conseil municipal
- La partie droite : liste des candidats au conseil communautaire

LA VIE DE NOTRE VILLAGE

PIQUE-NIQUE 2019

Le samedi 10 août, à partir de 19h30, la commission « Animations » a organisé son traditionnel pique-nique sur la place Grande agrémenté des salons de « Puybrun-Plage » mis à notre disposition par le comité des Fêtes.

Dans ce décor ludique, nous avons accueilli plus de 200 personnes.

Un apéritif de bienvenue, offert par la municipalité, leur a été servi.

Le traiteur, Papa PAELLA, avait cuisiné un poulet au cidre pour régaler ceux qui le souhaitaient. Les desserts, faits maison, ont été appréciés par les convives.

Cette soirée, animée par Michel CABARET, a permis à l'assistance d'attendre le magnifique et gigantesque feu d'artifice, tiré à 23h.

Cette manifestation s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur, avec une excellente météo.

MARCHE DE NOEL 2019

Le 8 décembre, à partir de 10h, s'est déroulé le marché de Noël en partenariat avec le Comité des Fêtes.

De nombreux exposants et associations sont venus proposer aux visiteurs leurs plus belles confections d'objets pour égayer les fêtes. Les commerces de bouche étaient présents pour vanter leurs produits et donner des conseils afin de préparer les réveillons de Noël et du Nouvel An.

Si la météo (clémente) a tenu bon toute la matinée, c'est à 15h, heure d'arrivée du Père Noël, qu'il s'est mis à tomber une pluie fine et persistante. Cela ne l'a pas empêché d'être là où une foule d'enfants l'attendait au pied du beau sapin installé sur la place Grande. Il a pu distribuer des friandises et se balader avec eux dans la calèche toute décorée par les adhérents du Club « PUYBRUN-LOISIRS ». Les petites frimousses étaient ravies de voir le Père Noël et l'ont accueilli avec beaucoup d'émotion et d'enthousiasme. Les parents n'ont pas manqué d'immortaliser l'évènement avec leur portable.

BOUCHERIE FEIX

La boucherie FEIX aura fait son dernier Noël cette année.

Nous avons à cœur de remercier tous nos clients qui ont permis à ces neuf années passées de rester dans nos mémoires.

Après plusieurs mois de réflexion et pour des raisons de santé, nous avons décidé d'arrêter cette belle aventure pour en commencer une nouvelle.

La liste est bien longue mais nous garderons en mémoire toutes ces habitudes qui rythmaient notre quotidien et vous tous qui avez partagé notre vie pendant ces neuf années.

Nous vous souhaitons le meilleur pour 2020.

Pauline et Adrien FEIX

TOUJOURS PLUS HAUT !!

Mais où va donc s'arrêter Anthony ?

Nous l'avons laissé au mois de Décembre 2018 avec une médaille d'or autour du cou gagnée de haute lutte lors du concours national des métiers organisé à Caen.

Insatiable de victoires et compétiteur dans l'âme, le voici parti à Kazan en Russie aux olympiades internationales des métiers. Avec plus de 700 points sur un total de 800 il décroche la médaille d'excellence en peinture automobile. Cette compétition qui a lieu tous les deux ans se déroulera en Chine en 2021 puis en France en 2023. Ne doutons pas qu' Anthony saura, le moment venu, faire le nécessaire pour s'installer sur la plus haute marche du podium lors de ces prochaines compétitions.

Son rêve : c'est de devenir le Meilleur Ouvrier de France dans sa catégorie.

Bravo Anthony, continue de nous faire rêver, la commune de Puybrun est fière de toi !

ÉTAT CIVIL 2019

Nous avons pour usage d'annoncer l'État Civil de notre commune (naissances, mariages, décès) sur notre feuille d'information communale « Le Tambour » et sur le Bulletin Municipal annuel ; mais nous avons aussi l'obligation d'en demander l'autorisation aux personnes concernées (article 9 du Code Civil), c'est pourquoi, tous les actes ne sont pas mentionnés ci-dessous.

NAISSANCES

Soline BLADIER d'Amélie VAN HAMME et Bertrand BLADIER, le 19 mai à Brive-la-Gaillarde (Corrèze)
Liam MARIE de Yaëlle OUSSON et Renaud MARIE, le 21 juin à Tulle (Corrèze)
Hortense FEIX de Pauline MAZEYRIE et Adrien FEIX, le 23 juin à Tulle (Corrèze)
Théo SENECHAL de Cindy DESOTEUX et Michaël SENECHAL, le 16 août à Brive-la-Gaillarde (Corrèze)
Lola BERTIN d'Elsa FAUCHER et Samuel BERTIN, le 04 septembre à Brive-la-Gaillarde (Corrèze)
Rafaël LAVAYSSE ANDRIEU de Gaëlle ANDRIEU et Laurent LAVAYSSE, le 12 novembre à Brive-la-Gaillarde (Corrèze)

MARIAGES

Patricia TRUCHY et Patrick TOULEMONT, le 14 juin
Stéphanie JAMMES et Fabien LAVERGNE, le 20 juillet
Catherine GAUTHIER et Raymond KUPCZAK, le 28 septembre

DÉCÈS

Georgette FLODROPS, à l'âge de 85 ans, le 02 janvier à Cahors (Lot)
Jean BENNET, à l'âge de 89 ans, le 21 janvier à Saint-Céré (Lot)
Louis MAZEYRIE, à l'âge de 93 ans, le 06 février à Saint-Céré (Lot)
Philippe BOUSQUET, à l'âge de 77 ans, le 08 février à Paris (Ville de Paris)
Raymond MENUCELLI, à l'âge de 88 ans, le 22 mars à Bretenoux (Lot)
Denise LAFON, à l'âge de 96 ans, le 1er mai à Vayrac (Lot)
Rosemonde SOULIÉ, à l'âge de 92 ans, le 31 mai à Brive-la-Gaillarde (Corrèze)
Marguerite VENRIES, à l'âge de 83 ans, le 03 juin à Brive-la-Gaillarde (Corrèze)
William BLAVIGNAC, à l'âge de 65 ans, le 29 juin à Puybrun (Lot)
Michel DORVAL, à l'âge de 74 ans, le 04 juillet à Puybrun (Lot)
Michel OUBREYRIE, à l'âge de 60 ans, le 11 juillet à Bretenoux (Lot)
Christiane LARUE, à l'âge de 96 ans, le 22 juillet à Laroquebrou (Cantal)
Jeanne-Marie FONTANILLE, à l'âge de 93 ans, le 27 juillet à Vayrac (Lot)
Jeanne dite Marcelle MARTIN, à l'âge de 89 ans, le 27 juillet à Saint-Céré (Lot)
Roland MARTIN, à l'âge de 90 ans, le 28 juillet à Saint-Céré (Lot)
Bruno RHODES, à l'âge de 57 ans, le 10 septembre à Toulouse (Haute-Garonne)
Robert BUDA, à l'âge de 94 ans, le 13 septembre à Marseille (Bouches-du-Rhône)
Gabrielle BUDA, à l'âge de 75 ans, le 14 septembre à Marseille (Bouches-du-Rhône)
Simone CAZELLE, à l'âge de 88 ans, le 24 octobre à Beaulieu-sur-Dordogne (Corrèze)
Simone GOMEZ MARTIN, à l'âge de 91 ans, le 24 novembre à Saint-Céré (Lot)
Monique CHENAILLE, à l'âge de 80 ans, le 9 décembre à Saint-Céré (Lot)
Louis GILLES, à l'âge de 97 ans, le 29 décembre à Bretenoux (Lot)

BUDGET DE LA COMMUNE 2019

Le Budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale : il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises. C'est un acte de prévision : un programme financier qui évalue les recettes et les dépenses de l'année.
Son élaboration et son approbation par le conseil municipal doivent respecter un calendrier réglementaire. Il est divisé en deux parties :

- une section de fonctionnement, qui permet à la collectivité d'assurer la gestion courante des services rendus à la population
- une section d'investissement représentant les programmes d'équipement et leurs financements

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget global en dépenses de la section de fonctionnement s'élève à **671 933.60 €.**

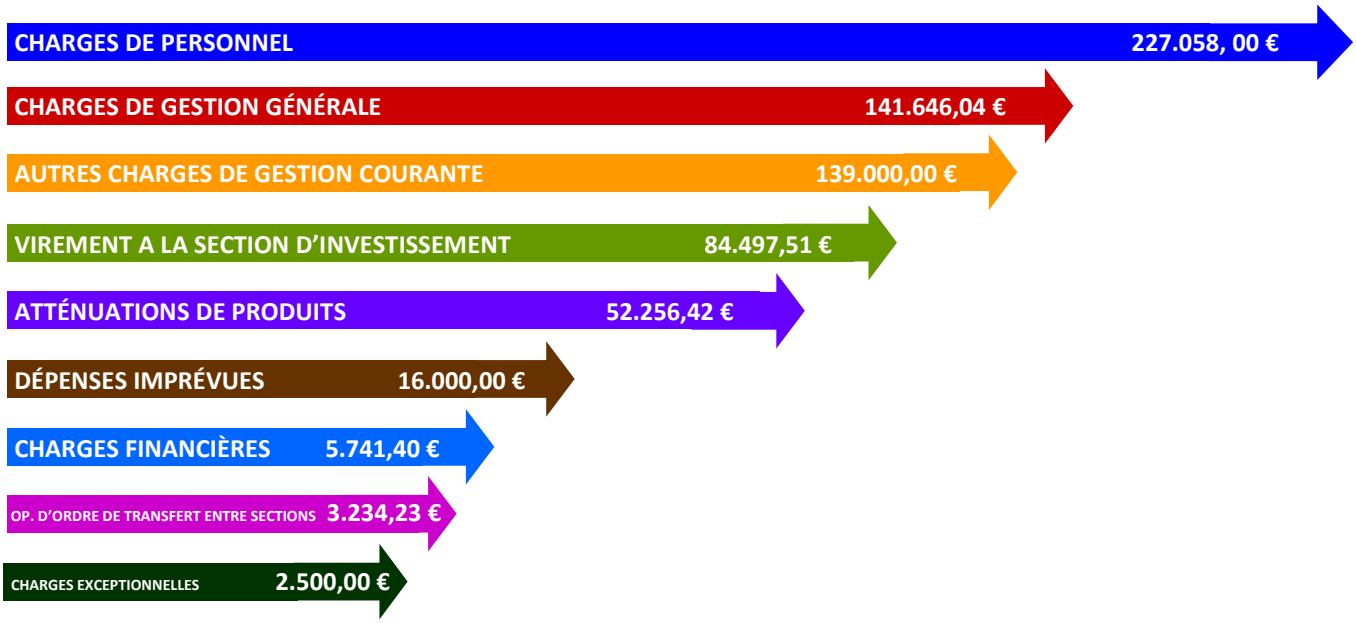

Les recettes sont évaluées à 518.572,00 €
avec un excédent de fonctionnement reporté de 153.361,60 €, soit un total de **671.933,60 € :**

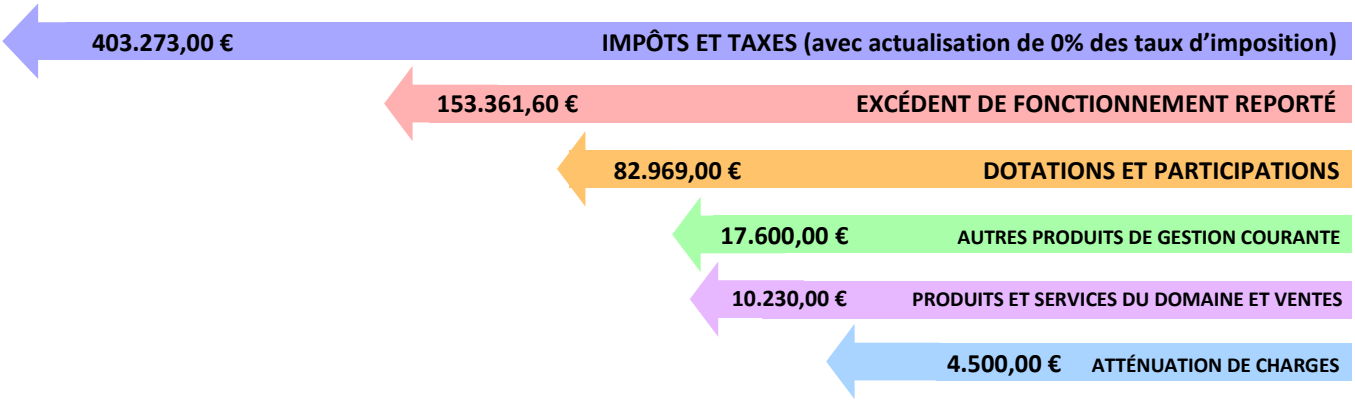

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 178.280,68 €

- Restes à réaliser : 251,20 €
- Déficit d'investissement reporté : 0 €
- Dépenses d'investissement : 178.029,48 €

Recettes 178.280,68 €

- Restes à réaliser : 0 €
- Recettes d'investissement : 93.783,17 €
- Virement à la section de fonctionnement : 84.497,51 €

BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2019

Section de fonctionnement

Dépenses définies à **103.083,80 €** pour des recettes de **57.827,00 €** auxquelles il faut ajouter un résultat reporté de **45.256,80 €**, soit un total de **103.083,80 €**

Section d'investissement

Dépenses : 53.321,64 €

- Restes à réaliser : 5.631,52 €
- Dépenses d'investissement : 47.690,12 €

Recettes : 53.321,64 €

- Excédent d'investissement reporté : 45.071,64 €
- Recettes d'investissement : 8.250,00 €

BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT 2019

Section de fonctionnement

Dépenses définies à **152.057,79 €** pour des recettes de **100.879,70 €** auxquelles il faut ajouter un résultat reporté de **51.178,09 €,** soit un total de **152.057,79 €.**

Section d'investissement

Dépenses : 55.900,21 €

- Restes à réaliser : 10.896,07 €
- Dépenses d'investissement : 45.004,14 €

Recettes : 55.900,21 €

- Excédent d'investissement reporté : 25.162,44 €
- Recettes d'investissement : 30.737,77 €

EAU				
Année	**Abonnement**	**Consommation m³**	**Redevance pollution m³**	**Redevance prélèvement eau m³**
2018	45 euros	0,55 euros	0,33 euros	0,078 euros
2019	45 euros	0,55 euros	0,33 euros	0,069 euros
2020	45 euros	0,58 euros	0,33 euros	0,069 euros

ASSAINISSEMENT			
Année	**Abonnement**	**Consommation m³**	**Redevance modernisation réseau collectif m³**
2018	44,00 euros TTC	0,44 euros HT	0,25 euros
2019	44,00 euros TTC	0,46 euros HT	0,25 euros
2020	44,00 euros TTC	0,46 euros HT	0,25 euros

Afin que la commune puisse continuer à prétendre aux aides financières à l'amélioration des réseaux, le SYDED (Syndicat Départemental de l'Eau et des Déchets) préconisait un tarif entre 1,50 € et 1,75 € le m³ (abonnement et redevance compris). Actuellement nous sommes à 1,33 €.

Cette forte hausse de ces tarifs n'étant pas envisageable, ni acceptable, le conseil municipal ne décide une augmentation que de 3cts soit de 0,55 € à 0,58 € le m³ hors taxes à compter du 1er janvier 2020. Rappelons toutefois que ces tarifs n'avaient pas subi de hausse depuis 2011.

Pour continuer à réparer et à améliorer ces réseaux d'eau et d'assainissement, il est nécessaire que ces deux budgets ne soient pas déficitaires. Aussi, les adhésions aux services et **les factures d'abonnement et de consommation doivent être réglées en respectant les dates de règlement indiquées sur les factures.**

La gestion du suivi des paiements de ces factures prend trop de temps car, malgré des relances (Trésorerie et mairie), il reste encore de nombreux impayés qui nous obligent à prendre des mesures contraignantes. **Rappelons qu'il existe la possibilité de faire des prélèvements automatiques.** Cette solution permet d'éviter tous désagréments déplaisants pour tous.

Il est également conseillé d'effectuer régulièrement un relevé de son propre compteur afin de surveiller sa consommation et également de détecter d'éventuelles fuites qui pourraient entrainer de mauvaises surprises et des factures conséquentes.

BONNE RETRAITE CLAUDE !!

La fin de l'année 2019 a vu le départ en retraite de Claude NICOLAS.

Après 36 ans passés au service de la commune, le temps est venu de se consacrer à d'autres occupations.

Le maire a retracé sa carrière au sein de la collectivité, le remerciant pour son investissement, sa disponibilité sans limite, son savoir-faire et ses connaissances.

C'est entouré de sa compagne, du Conseil Municipal et des employés municipaux que la soirée du vendredi 13 décembre s'est terminée pleine d'émotion autour d'un apéritif convivial.

Nous lui souhaitons bonne continuation pour cette nouvelle vie.

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2019

- Plateau ralentisseur devant l'entreprise Thiot Ingénierie.
- Réparation de l'horloge (aiguilles) et du moteur des cloches de l'église.

- Numérotation des habitations secteur Sud de Puybrun et « dénomination » de voies.
- Réfection de la rue des Arts (octobre à décembre).
- Remplacement de 44 lanternes basse consommation sur l'éclairage public.
- Travaux école (remise aux normes du circuit électrique et aménagement d'une pièce pour l'extension de la cantine dans le bâtiment de l'école maternelle).

- Eclairage du terrain de pétanque avec installation d'une horloge.
- Point à temps des voies communales du 5 au 12 juillet.
- Entretien courant des espaces publics (rues, places, espaces verts, bâtiments communaux etc…).

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

TAXE GEMAPI
SUR TAXES FONCIÈRES ET D'HABITATIONS

Depuis 2019 apparait sur les impôts fonciers et habitations une taxe supplémentaire. Cela concerne la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Elle a pour but de préserver et restaurer l'état écologique des cours d'eau. Sont concernés la rivière Dordogne et l'ensemble de ses affluents soit 790km.

Elle vise également la prévention et la protection face aux risques d'inondations.

44 Communes sur 77 du territoire CAUVALDOR sont soumises à ce risque.

Cette compétence est également en charge, avant chaque été, de la sécurisation du parcours canoë sur la Dordogne et la Cère aval.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU LOT

Plan de Prévention des risques inondation

PPRI

Qu'est ce qu'un PPRI ?

C'est un document cartographique et réglementaire opposable qui définit les zones soumises à un risque d'inondation et y instaure des règles techniques et juridiques pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Le PPRI définit les zones exposées pour :

- Appliquer des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde,
- Définir les conditions d'évolution des installations existantes,
- Interdire et autoriser les projets nouveaux sous conditions.

Le PPRI tend à limiter les conséquences humaines, environnementales et économiques des catastrophes naturelles.

Calendrier de la révision du PPRI de la Dordogne

1er semestre 2020	2ème semestre 2020	1er semestre 2021	2022	Mi 2023	Fin 2023
Lancement des études techniques	Etude des aléas	Étude des enjeux	Zonage et règlement	Enquête publique	**Approbation**

NOTRE INTÉRÊT COMMUN

Le PPRI est un document indispensable dans le cadre de l'aménagement de notre territoire :
– pour les **collectivités** qui portent les politiques de développement,
– pour les **citoyens** au regard de leurs projets actuels et futurs.

Il est dès lors essentiel que chacun prenne connaissance de ce projet de révision et se prépare à participer aux différentes étapes pour donner son point de vue lors des rencontres prévues.

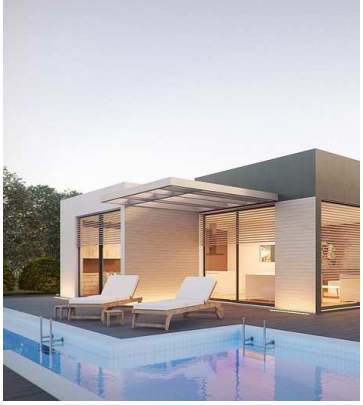

QUELQUES RÈGLES D'URBANISME

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme.
En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux.

LE CERTIFICAT D'URBANISME

Le certificat d'urbanisme est un document qui indique les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné.
Il existe 2 types de certificat : le certificat d'information et le certificat opérationnel.

Le certificat d'information

Il renseigne sur :
- les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné (règles d'un plan local d'urbanisme, par exemple),
- les limitations administratives au droit de propriété (par exemple, servitudes d'utilité publique, droit de préemption, zone de protection dans le périmètre d'un monument historique),
- la liste des taxes et participations d'urbanisme (par exemple, taxe d'aménagement, participation au financement d'équipements publics).

Le certificat doit indiquer la possibilité d'opposer un *sursis à statuer* à un permis ou déclaration préalable ultérieure et préciser les circonstances qui permettraient de s'y opposer. En effet, la mairie peut s'opposer à une demande ultérieure d'un permis ou déclaration préalable seulement si le certificat indique cette possibilité.

Le service instructeur dispose d'un délai de **1 mois** pour traiter la demande.

La durée du certificat informatif est de **18 mois** à compter de sa délivrance.

Le certificat opérationnel

Il renseigne sur :
- les règles d'urbanisme applicables à un terrain donné (règles d'un plan local d'urbanisme, par exemple),
- les limitations administratives au droit de propriété (par exemple, servitudes d'utilité publique, droit de préemption, zone de protection dans le périmètre d'un monument historique),
- La liste des taxes et participations d'urbanisme (par exemple, taxe d'aménagement, participation au financement d'équipements publics).

En plus de ces informations, il indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet, et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus, desservant le terrain.

Le certificat doit indiquer la possibilité d'opposer un sursis à statuer à un permis ou déclaration préalable ultérieure et préciser les circonstances qui permettraient de s'y opposer. En effet, la mairie peut s'opposer à une demande ultérieure d'un permis ou déclaration préalable seulement si le certificat indique cette possibilité.

Le service instructeur dispose d'un délai de **2 mois** pour traiter la demande.
La durée du certificat informatif est de **18 mois** à compter de sa délivrance.

Vous pouvez retirer le formulaire en mairie ou le télécharger sur le site : service-public.fr
Il doit être complété des pièces dont la liste est énumérée sur la notice du formulaire.
Le dossier complet doit être déposé à la mairie ou envoyé par lettre recommandée avec avis de réception.
La mairie vous délivre alors un récépissé avec un numéro d'enregistrement. Un avis de dépôt est affiché en mairie.
La mairie transmet votre dossier au service A.D.S. (Application du Droit du Sol) de CAUVALDOR chargé de son instruction .

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

Dans un certain nombre de cas, une déclaration préalable (DP) est exigée avant de démarrer des travaux.
Elle permet à la mairie de vérifier que le projet respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.
D'une manière générale, elle concerne la réalisation d'aménagement de faible importance.
La déclaration préalable de travaux doit être transmise à la mairie.

Travaux sur une maison ou une annexe (garage, véranda, abri de jardin, etc…)

- Vous agrandissez votre maison et cela entraine la création d'une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 40m² (surélévation, garage attenant, véranda, etc…)

entre 20m² et 40m², un permis de construire est obligatoire **si les travaux portent la surface totale de la construction à plus de 150m² une fois les travaux achevés** (ce qui implique le recours à un architecte).

- Vous construisez un bâtiment non attenant à votre maison (garage, abri de jardin, etc…) et cela entraine la création d'une surface de plancher ou une emprise au sol inférieure à 20m². (au dessus de 20m², un permis de construire est obligatoire).

Création et changement de porte, fenêtre, toiture

Une DP est exigée pour :
- toute création d'ouverture (porte, fenêtre,…),
- tout changement de porte ou fenêtre par un autre modèle,
- tout changement de toiture.

Si ces modifications s'accompagnent d'un changement de destination de votre construction (par exemple, vous transformez un local commercial en logement), vous devez déposer un permis de construire.

Changement de destination d'une construction

- Une DP est exigée par la mairie en cas de changement de destination d'une construction (par exemple, changement d'un commerce en habitation) **sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment.**

En cas de changement de destination de votre construction et si vos travaux s'accompagnent d'une modification de la structure porteuse ou de la façade de votre construction (par exemple, création de porte, fenêtre), vous devez faire une demande de permis de construire.

Construction d'une piscine

Une DP est nécessaire si la construction du bassin a une superficie inférieure ou égale à 100m² et qu'elle soit couverte ou non couverte.

Construction d'une clôture

Une DP est exigée pour toute construction de clôture.

Ravalement de façade

Dépôt de la Déclaration Préalable

Vous pouvez retirer un formulaire en mairie ou le télécharger sur le site : service-public.fr.

Il doit être complété des pièces dont la liste est énumérée sur la notice du formulaire.

Le dossier complet doit être déposé à la mairie ou envoyé par lettre recommandée avec avis de réception. A réception, la mairie vous délivre ou vous envoie un récépissé avec un numéro d'enregistrement. Un avis de dépôt est affiché en mairie.

La mairie transmet votre dossier au service A.D.S. (Application du Droit du Sol) de CAUVALDOR chargé de son instruction.

Le délai d'instruction est de 1 mois à partir de la date de dépôt de la DP. Ce délai peut être plus long si votre projet se situe dans un périmètre sauvegardé.
Si votre dossier n'est pas complet, le service A.D.S. a 1 mois pour réclamer les pièces manquantes. Vous avez alors 3 mois pour compléter votre dossier. Si vous ne le faites pas, votre DP est considérée comme rejetée.

Lorsque votre projet est accepté, la décision prend la forme d'un arrêté.

La durée de validité de la décision accordant la DP est de 3 ans. Ce délai peut être prolongé de 2 fois 1 an (par lettre recommandée avec AR ou dépôt en mairie, 2 mois avant la date d'expiration).

Si les travaux n'ont pas commencé à l'expiration de ce délai, ou si vous interrompez le chantier durant plus d'1 an. la DP n'est plus valable.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans un certain nombre de cas, un permis de construire est exigé.
D'une manière générale, il concerne les travaux de construction de grande ampleur (construction d'une maison individuelle et/ou ses annexes).
Toutefois, il s'applique également à plusieurs autres cas (certains agrandissements, construction d'un abri de jardin...).
La demande de permis de construire doit être transmise à la mairie.

Construction d'une maison individuelle

Un permis de construire est exigé pour la construction d'une maison individuelle.

Construction d'un abri de jardin, annexe, …

Un permis de construire est exigé :
- si la construction a pour effet de créer une emprise au sol et une surface de plancher supérieures à 5m² **et** une hauteur supérieure à 12 mètres.
- si la construction a une emprise au sol ou une surface de plancher supérieure à 20m² **non attenante à la maison d'habitation.**

Agrandissement d'une maison individuelle et/ou ses annexes

Vous devez déposer un permis de construire si vous agrandissez votre maison et que cela entraine la création de plus de 40m² de surface de plancher. Par exemple : construction d'une véranda, d'un garage attenant, surélévation de votre maison...

entre 20m² et 40m², un permis de construire est obligatoire **si les travaux portent la surface totale de la construction à plus de 150m² une fois les travaux achevés** (ce qui implique le recours à un architecte).

Changement de destination d'une construction

Vous devez faire une demande de permis de construire en cas de changement de destination de votre construction si vos travaux s'accompagnent d'une modification : de la structure porteuse ou de la façade de votre construction (création de porte, de fenêtres…).

Dépôt du permis de construire

Vous pouvez retirer un formulaire en mairie ou le télécharger sur le site : service-public.fr.
Il doit être complété des pièces dont la liste est énumérée sur la notice du formulaire.

Si votre projet de construction prévoit une surface thermique et une surface de plancher de plus de 50m², **vous devez joindre à votre demande une attestation indiquant que la construction respecte bien la réglementation thermique 2012.**

Le dossier complet doit être déposé à la mairie ou envoyé par lettre recommandée avec avis de réception.
A réception, la mairie vous délivre un récépissé avec un numéro d'enregistrement. Un avis de dépôt est affiché en mairie.
La mairie transmet votre dossier au service A.D.S. (Application du Droit du Sol) de CAUVALDOR chargé de son instruction.

Le délai d'instruction est de 2 mois à partir de la date de dépôt du PC. Ce délai peut être plus long si votre projet se situe dans un périmètre sauvegardé.
Si votre dossier n'est pas complet, le service A.D.S. a 1 mois pour réclamer les pièces manquantes. Vous avez alors 3 mois pour compléter votre dossier. Si vous ne le faites pas, votre PC est considéré comme rejeté.

Lorsque votre projet est accepté, la décision prend la forme d'un arrêté.

La durée de validité de la décision accordant le permis de construire est de 3 ans. Ce délai peut être prolongé de 2 fois 1 an (par lettre recommandée avec AR ou dépôt en mairie, 2 mois avant la date d'expiration).

Si les travaux n'ont pas commencé à l'expiration de ce délai, ou si vous interrompez le chantier durant plus d'1 an, le permis de construire n'est plus valable.

LES TAXES

- **La Taxe d'Aménagement** s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation.

- **La Redevance d'Archéologie Préventive (RAP)** s'applique dès lors que les travaux affectent le sous-sol (indépendamment de la profondeur de terrassement).

Un document d'information est disponible en mairie - Réclamez-le.

ASSOCIATION JO-ANNA

Jo-Anna, une association bien intégrée dans la vie locale pour des enfants épanouis.

L'association Jo-Anna est composée de **deux crèches parentales** qui accueillent les enfants de 2 mois à 4 ans, soit sous contrat, soit occasionnellement en halte-garderie.

La crèche des « Bouts d'chou » à Puybrun,

ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h ,
avec une capacité d'accueil de 20 enfants.

La crèche « Pomme d'Api » à Gagnac-sur-Cère,

ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30,
avec une capacité d'accueil de 16 enfants.

Le fonctionnement des deux crèches est possible grâce à **l'implication des parents** dans le conseil d'administration, dont Jean-Baptiste Puyjalon est le président. Les parents s'investissent aussi quotidiennement dans le fonctionnement de la crèche, puisqu'ils participent au lavage du linge, aux courses, au bricolage... et font des permanences dans les deux structures. Sans cela, l'association ne pourrait vivre.

De plus, les parents et les professionnelles qui y travaillent doivent être en lien permanent pour le bon accueil des petits. Mais le rôle du conseil d'administration est également de faire représenter et connaître l'association au sein du paysage culturel et social local, et notamment les relations avec la mairie de Puybrun et le comité des fêtes.

C'est grâce à ces liens que l'association participe au traditionnel marché de Noël. Elle y tient un stand de vente de crêpes et de chocolat chaud. Elle participe également à la vente des sapins avec l'association des parents d'élèves. Les bénéfices des ventes de sapins sont au profit de l'association et de l'association des parents d'élèves. L'association Jo-Anna remercie le comité des fêtes pour ce geste de générosité.

À Puybrun, les liens intergénérationnels mis en place depuis 2014 entre le club « Puybrun loisirs » et la crèche « Les bouts d'chou » perdurent et seront de nouveau reconduits avec de nombreuses activités qui vont être prochainement mises en place. Les plus grands peuvent toujours confectionner leur pain lors d'ateliers réalisés au sein de la crèche. Des ateliers terre ou argile sont également proposés aux enfants, pour leur permettre de découvrir de nouvelles sensations. De plus, les enfants accueillis dans la structure de Puybrun s'occupent quotidiennement de deux poules qui ont vu leur poulailler s'installer dans le jardin de la crèche.

Il y a une « passerelle » mise en œuvre depuis plusieurs années entre l'école et la crèche « les bouts d'chou ». Les enfants qui doivent entrer à l'école maternelle à la prochaine rentrée de septembre sont intégrés dans la classe de petite section durant une demi-journée afin de leur faire découvrir leur futur environnement.

Association Jo-Anna : 65 rue du pont - 46130 Puybrun : 05.65.10.92.07.
Mail : association.joanna@gmail.com - Parents élus au conseil d'administration : ca.associationjoanna@gmail.com
Crèche Les bouts d'chou - 65 rue du pont - 46130 Puybrun : 05.65.10.92.10
Crèche Pomme d'api - Le bourg - 46130 Gagnac sur Cère : 05.65.10.91.44

SIVU VAL'ECOLES

Petit rappel sur les horaires du SIVU Val'écoles à Puybrun

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et
- le mardi de 14h00 à17h00.

Nous vous rappelons qu'une boîte aux lettres est à votre disposition pour toutes correspondances destinées au SIVU derrière la mairie de Puybrun.

Les effectifs

A la rentrée scolaire du mois de septembre 2019, nous avons accueilli 167 enfants répartis sur les trois sites, Puybrun, Girac et Tauriac dont voici le détail :

Tarification

La première Carte + de votre enfant est gratuite ensuite toute carte refaite est facturée 5,00 euros (perte, destruction…).
Pour information, une augmentation du prix du repas de cantine a été appliquée au 1er janvier 2019.
Le repas est donc facturé à 4,18 euros.

Garderie périscolaire = 0,75 euros l'unité le matin de 7h00 à 8h00 (1 unité = 30 minutes) et le soir de 16h30 à 18h30 (1 unité = 30 minutes).

Communes	Petite Section Maternelle	Moyenne Section Maternelle	Grande Section Maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
PUYBRUN	26	15	25	18	20			
GIRAC						19	20	
TAURIAC								24

Cantine et garderie

Au vu des effectifs sans cesse en augmentation, nous avons été confrontés, à Puybrun, à une surface trop petite de la cantine pour accueillir tous les enfants.

Avec la collaboration de la commune de Puybrun, de l'Association « 1,2,3... soleil » et du personnel du SIVU, une nouvelle cantine a été créée au dessus de l'école maternelle. Ce qui a permis d'y installer les CP et les CE1 et de laisser en bas, à la cantine déjà existante, les enfants de la petite section, de la moyenne section et de la grande section de maternelle.

Par conséquent, une nouvelle organisation du personnel du SIVU a été mise en place, permettant l'embauche d'une agente à la nouvelle cantine, Madame Joëlle BELAUBRE, à qui nous souhaitons la bienvenue dans notre équipe.

Nous ne manquons pas de remercier vivement les bénévoles de l'association « 1,2,3 …. soleil », le personnel communal de Puybrun et le personnel du SIVU.

Pendant les grandes vacances, toutes ces personnes ont consacré un peu de temps pour que cette nouvelle cantine soit opérationnelle le jour de la rentrée.

D'autres travaux seront réalisés pendant les vacances de février 2020.

Pour les enfants de l'école de Girac, une mini garderie gratuite a été mise en place à la rentrée compte tenu de la non concordance entre les horaires de l'école le soir et ceux du bus. Il a fallu s'adapter aux horaires du bus et non l'inverse!!!

La carte+ de vos enfants

Ce compte famille fonctionne comme un porte monnaie électronique qui doit être provisionné **PAR AVANCE.**
LE COMPTE DOIT TOUJOURS AVOIR UN SOLDE POSITIF.

Vous devez donc faire un règlement régulier auprès des agents du SIVU Val'Ecoles (Catherine à l'école de Puybrun, Anne à l'école de Girac et Josette à l'école de Tauriac) ou bien directement au bureau SIVU Val'Ecoles, aux heures d'ouverture (indiquées en début d'article).

Communication

Une brochure éditée par le SIVU vous a été distribuée à la rentrée des classes avec toutes les informations sur son fonctionnement, les différentes classes et leur professeur, les horaires de chaque école et de notre bureau ainsi que les numéros de téléphone utiles … etc. Nous espérons avoir répondu à vos attentes en matière de renseignements scolaires et administratifs.

Evénement

Le directeur de l'école de Puybrun, Michel FAURE est parti à la retraite à la sortie des classes au mois de juillet. Un pot de départ a été organisé avec les parents, les enfants, ses collègues et l'équipe du SIVU, un moment très émouvant pour tout le monde car Michel était très apprécié de tous.

Très bonne retraite à Michel.

Un directeur qui part, une directrice qui arrive !!
Nous souhaitons la bienvenue à M^me^ Régine PROENÇA qui est en charge de la classe des élèves de CP.

D'autre part, un 8^ème^ poste nous a été accordé et par conséquent, la nomination de M^me^ Gaëtane LAVERGNE qui a en charge la classe qui regroupe une partie des élèves de grande section et une partie des élèves de CP. Nous lui souhaitons la bienvenue et longue carrière dans notre RPI.

Toute l'équipe du SIVU vous souhaite une très bonne année 2020

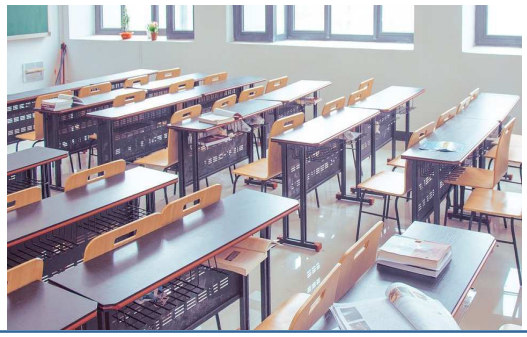

ECOLE DE PUYBRUN

Pour bien débuter la nouvelle année, les élèves de maternelle ont confectionné des galettes qu'ils ont partagées avec tous les enfants de l'école à l'occasion d'un goûter convivial.

Le 22 février, nous avons fêté le carnaval à l'école et tout le monde était déguisé, même les enseignants !

Nous sommes allés plusieurs fois au spectacle : à Biars et à Vayrac. Nous avons pu voir « *Bou et les trois ours* » ainsi que « *Le ciel par-dessus le toit* ».

L'association Arcade nous a offert un merveilleux spectacle de contes à la salle de Biars-sur-Cère.

C'est à l'école que nous avons assisté au traditionnel spectacle de marionnettes « *Pitou l'enfant roi* » de la compagnie des Trois Chardons. Nous avons alors aidé Pitou à affronter les dragons en mimant nuages, vagues et forêts.

Grâce à l'association des parents d'élèves qui nous offre tous les ans notre sortie de fin d'année et au SIVU qui paye le transport, les CP et les CE1 se sont rendus à l'Archéosite des Fieux à Miers. Les élèves de maternelle ont malheureusement été contraints d'annuler leur sortie au parc animalier de Gramat à cause de la canicule.

L'année scolaire s'est achevée par un spectacle aux écoles du RPI au cours duquel les enfants ont chanté et dansé à Girac. C'était un moment émouvant car de nombreux élèves que Mr. Faure avait eus lors de sa première année d'enseignement à Puybrun sont venus fêter cet événement.

Pour bien terminer l'année, nous nous sommes rendus au cinéma Robert Doisneau à Biars-sur-Cère. Le dernier jour avant les vacances, nous avons clôturé l'année 2019 avec un goûter de noël offert par le SIVU.

Les enfants et leurs maitresses vous souhaitent une bonne année 2020.

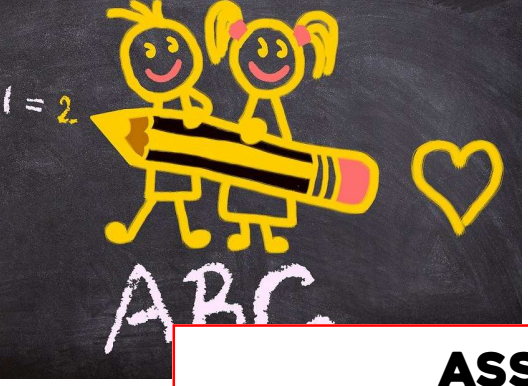

ASSOCIATION 1,2,3… SOLEIL

Association des parents d'élèves des écoles du RPI PUYBRUN, GIRAC, TAURIAC

L'année 2018-2019 a procuré à l'association de nombreuses satisfactions par le biais des différentes manifestations qui se sont déroulées :

Les manifestations qui se sont déroulées cette année

Le marché de Noël les 01 et 02 Décembre 2018 organisé par le Comité des fêtes de PUYBRUN.

C'est la manifestation la plus importante pour l'association, une grande partie des recettes est réalisée lors de ce week-end. A cette occasion, nous vendons des objets confectionnés par les enfants avec leurs enseignants. Cette année encore, l'association a investi dans l'achat de sacs que les enfants ont décorés avec des dessins. En complément, nous proposons une pêche surprise, un stand maquillage, une vente le dimanche matin de gâteaux et de divers petits objets coups de cœur.

Malgré un temps peu favorable, beaucoup de pluie durant tout le week-end, les parents ont joué le jeu, soit présents à nos côtés pour tenir le chalet, soit à travers la confection de pâtisseries ou en venant acheter les objets de leurs enfants …. Une fois encore un vif succès.

Le Carnaval le 17 Mars 2019

Pour la 1ère fois, nous avons dû faire preuve d'adaptabilité car, en raison du mauvais temps la solution de repli dans la salle des fêtes de GIRAC a été mise en place.

Finalement, à travers de belles éclaircies, nous avons pu faire déambuler les enfants dans le village, ils ont assisté à une démonstration de jonglerie.

Du fait du temps incertain, nous avions pris la décision d'annuler les intervenants musiciens qui devaient accompagner le défilé dans le village. Nous avions emprunté des jeux en bois à la ludothèque qui ont rencontré un franc succès.

La salle des fêtes étant accolée à l'école de GIRAC, les enfants ont pu circuler, courir en toute sécurité dans le grand parc clôturé de la cour de récréation.

Comme chaque année, une vente de crêpes et de boissons a été proposée, la journée s'est terminée avec l'embrasement de Mr. Carnaval.

Le tirage au sort de la tombola des écoles de GIRAC et TAURIAC s'est également déroulé lors de cette après-midi, en présence des enseignants du RPI.

Nous restons satisfaits de la participation avec un nombre encourageant d'enfants et de parents déguisés.

Participation à la tombola pour financer l'initiation ski des élèves de CE2, CM1, CM2

Tous les ans, l'association finance un jambon qui représente le 3ème lot proposé sur les tickets de la tombola organisée par les enseignants. Cette tombola, à travers la vente de tickets effectuée par les élèves permet de financer les 4 journées de ski organisées entre janvier et février.

Vente des brioches

Comme depuis plusieurs années maintenant, le printemps (Mai) est la saison choisie pour lancer notre vente de brioches auprès des parents du RPI. Cette vente est possible grâce à une collaboration avec Mr. TREBOSC, boulanger à PUYBRUN. Manifestation repérée et attendue, elle rencontre un vrai succès.

Marché de pays de TAURIAC

Pour la 2ème fois, nous avons été sollicités par le comité des fêtes de TAURIAC auprès de 8 autres associations de la commune. Il nous a été proposé de venir à tour de rôle tenir la buvette sur les marchés de pays qui se déroulent tous les mercredis de l'été et de participer à l'organisation du marché gourmand du 14 août et aux Jeux Inter villages du 15 août, où l'équipe des associations a remporté le blason de Tauriac.

Cela a représenté pour chaque association deux soirées et une journée durant les 2 mois d'été. Les bénéfices sont partagés entre les 9 associations.

Grâce aux bénéfices réalisés tout au long de l'année, l'association finance une participation de 10€ par enfants du RPI pour les sorties scolaires de fin d'année. Il a également été acheté une enceinte pour l'école de GIRAC ainsi que des appareils lecteurs CD pour les deux classes de maternelles, des plots et des cerceaux.

Le jeudi 10 octobre nous avons renouvelé le bureau et sommes dorénavant 11 membres.
Tous les membres de l'année passée renouvellent leur investissement et deux nouvelles mamans nous rejoignent.

Le bureau se compose ainsi :

- **BREST Cindy** : Présidente
- **PEYRE Fabienne** : Trésorière
- **BITTARD Agnieszka** : Trésorière adjointe
- **GICQUEL Laure** : Secrétaire
- **VALETTE Fanny** : Secrétaire adjointe
- **LE LAN Kévin** : Membre
- **MONTEIL Isabelle** : Membre
- **DARLES Charlotte** : Membre
- **PEYROL Aurélie** : Membre
- **VAYLEUX Elina** : Membre
- **LEVEQUE Pauline** : Membre

Nous remercions vivement tous ceux qui contribuent à la réussite de nos manifestations :

- L'ensemble des parents d'élèves qui répondent présents à nos côtés,
- Les enseignants et les agents territoriaux qui aux côtés des enfants les accompagnent dans la réalisation d'objets manuels, pâtisseries destinés à la vente,
- Les mairies du RPI et des communes limitrophes pour leur soutien, la mise à disposition de locaux communaux et les subventions accordées,
- Le comité des fêtes de Puybrun qui reverse à l'association une partie de la vente des sapins de Noël et qui permet, grâce au prêt de leur sono, un carnaval festif et musical,
- Mr TREBOSC pour la réalisation des brioches,
- Les habitants de nos communes qui sont souvent sollicités et qui participent de près ou de loin à nos manifestations.

Nous espérons une année à venir toute aussi riche d'évènements et dans l'attente nous vous adressons nos meilleurs vœux.

BIBLIOTHEQUE COMMUNALE - POINT INTERNET

En 2019, nous avons mis à votre disposition 2.538 ouvrages pour adultes et jeunes.
En fonds propre, nous avons 1.308 livres et 1.230 nous sont prêtés par la Bibliothèque Départementale du Lot.
A ce jour, 35 lecteurs sur 55 ont fréquenté régulièrement la bibliothèque pour 629 prêts de livres en tous genres.
Chaque année, le fonds propre (c'est à dire les livres qui nous appartiennent) s'enrichit d'ouvrages achetés par la Mairie et par les dons de lecteurs.

Toutes les trois semaines nous avons également le plaisir d'accueillir les plus grands enfants de la crèche.

Le Point INTERNET est à votre disposition, dans la mesure où internet fonctionne. Les bénévoles peuvent vous initier à l'informatique en fonction de leur connaissance.

La Bibliothèque et le Point Internet fonctionnent aux horaires suivants :

- **Mardi de 15h15 à 16h15**
- **Vendredi de 16h30 à 18h**
- **Dimanche de 10h à 11h30**

Petits et grands, n'hésitez pas à venir nous rendre visite, nous vous ferons découvrir romans, documentaires, policiers, bandes dessinées et revues qui peuvent être empruntés **gratuitement** pour 3 semaines. **Des livres en gros caractères,** pour plus de confort de lecture, sont disponibles.
Vous qui avez quelques difficultés pour lire ou qui voulez écouter un auteur en voiture, venez nous rencontrer, pour un emprunt de livres audio.

Nous vous souhaitons à tous une bonne année et que 2020 soit riche en lecture pour tous.

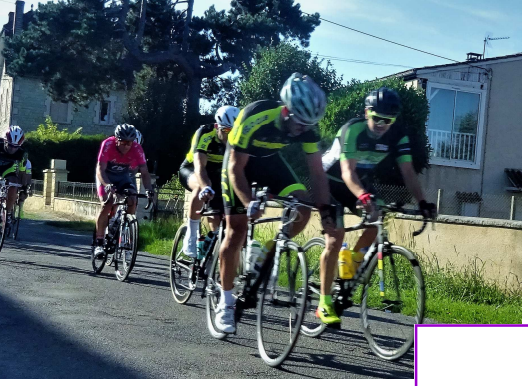

COMITE DES FÊTES

L'année 2019 aura été marquée par l'élection d'un nouveau bureau accompagné du trésorier et trésorier adjoint déjà en place depuis 4 ans.
Ils ont reçu le soutien de l'ancienne secrétaire en plus de la nomination d'une co-présidente.
Ces différentes réorganisations n'ont pas démotivé le Comité des Fêtes qui a honoré dans la joie et la bonne humeur l'ensemble des manifestations de l'année.

Samedi 19 juin, accompagné d'une météo clémente, s'est déroulée la **Fête de la Musique** agrémentée d'un repas préparé par le Comité.

Grâce aux commerçants de Puybrun qui avaient répondu présents, **un marché gourmand a eu lieu le vendredi 26 juillet** rassemblant les gourmets du village et des alentours.

La traditionnelle « Soirée Salsa » a réuni les amateurs de danse brésilienne le samedi 27 Juillet.
Malheureusement la pluie était de trop. Remerciements aux mairies de Puybrun et Tauriac pour le prêt des chapiteaux qui ont permis d'assurer la restauration et d'abriter le groupe « Ricasalsa ».

Pour la deuxième année consécutive, **la course cycliste « Jojo Bladier » a été organisée en semi-nocturne le samedi 17 août.**
En partenariat avec l'association, le VCBB et la mairie, cette manifestation accompagnée d'un marché gourmand a remporté un vif succès.

Dimanche 8 septembre, sous un beau ciel bleu, la brocante s'est installée sur les places et rues de notre village. Les visiteurs étaient bien présents.

Enfin, pour finir cette saison de manifestations, le Comité des Fêtes associé à la mairie a organisé **son Marché de Noël, le dimanche 8 décembre.** Cette année pas de chalets mais les chapiteaux et autres abris ont permis d'accueillir les exposants. Avec l'arrivée du Père Noël et sa hotte sur le dos, les enfants tout émerveillés ont pu, malgré la pluie, l'accompagner dans des promenades en calèches.

Je tiens personnellement à remercier la mairie et les employés municipaux qui à chaque fois travaillent pour que ces manifestations soient réussies et sécurisées. Je remercie également tous les bénévoles qui ont répondu présents et n'ont pas compté leur temps pour nous aider, avant, pendant et après chaque festivité. Merci aussi aux commerçants de Puybrun qui se sont investis pour le plus grand plaisir de tous. Enfin, un grand merci aux habitants de la commune qui nous suivent et permettent donc au Comité des Fêtes de continuer d'exister.

Les bénévoles et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour 2020 et à très vite pour de nouvelles manifestations.

Le Présidente. Florence DUMONT.

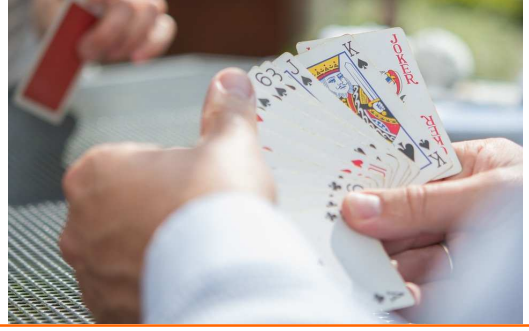

PUYBRUN LOISIRS

Créé depuis plus de 30 ans, le club tient avant tout à rester un endroit chaleureux et amical, que ce soit pour les jeux de société chaque mercredi ou les diverses activités du vendredi.

A retenir sur l'agenda 2019

Janvier
Le club a rouvert ses portes le mercredi 9 pour les jeux et le vendredi 11 pour les activités.
L'assemblée générale s'est déroulée le dimanche 20 à la salle. En fin de réunion, nous avons dégusté de délicieuses galettes.

Février
Continuation des jeux et des activités.

Mars
Le mercredi 6, le club a participé à un spectacle proposé par FITOUR à Figeac et intitulé « Les Balkans ».
Le repas du club a eu lieu le samedi 30 au restaurant « Le canard qui rit » à Prudhomat. Très bonne prestation. Satisfaction générale.

Avril
Le 10, préparation de Pâques à la crèche de Puybrun.

Mai
Le dimanche 26, à l'occasion du vide grenier, nous avons organisé notre kermesse avec présentation de nos réalisations et tirage d'une tombola sous forme d'enveloppes toutes gagnantes.
Le vendredi 31, le club a organisé la fête des mères entre adhérentes du club. Un mini loto a été proposé dans une bonne ambiance.

Juin
Poursuite des jeux et activités.
Le club a fermé ses portes le vendredi 28 pour les vacances d'été.

Septembre
Le Club a rouvert ses portes le vendredi 13. Un apéritif convivial a été organisé le vendredi 27 à la salle de l'association avec la présence de monsieur le Maire et de la 1ère adjointe. Nous avons partagé un bon moment de convivialité.

Octobre
Le Loto du club a eu lieu le dimanche 27 à la salle des gardes. Nous remercions les très nombreuses personnes ayant participé à cet évènement.

Novembre
Le jeudi 21, le club s'est rendu à une journée spectacle organisée par FITOUR à Malemort intitulé « Folle croisière ».

Décembre
Dimanche 8, marché de Noël de Puybrun.
Samedi 14, repas de Noël.
Le club a fermé ses portes le vendredi 20.

Réouverture :
le mercredi 15 janvier à 14h pour les jeux.
Le vendredi 17 janvier pour les activités.

Bonne année à tous.

LA BASTIDE DE PUYBRUN

Cette année a été difficile à gérer après la disparition de Jean-Pierre LAUSSAC et les problèmes de santé de certains.

Notre assemblée générale s'est tenue le 16 octobre.

Le bureau élu se compose ainsi :

Présidente : Madame Nicole MARTY

Trésorière : Madame Danièle GUAT

Secrétaire : Madame Martine SIEBERT

Administrateurs : Geneviève BAILLY, Bernard GUAT, Maria MEUNIER, Michel SOUILHÉ, Marie Christine TABARLY.

Nous avons envisagé :

- La mise au point d'un dépliant sur l'historique de notre village et notre église. Dépliant qui serait à la disposition des touristes, des nouveaux ou anciens habitants de Puybrun, à la Mairie.
- L'organisation de deux conférences à la salle des Gardes : les 22 et 23 mai « Bretenoux une bastide du sud-ouest » par Michel Souilhé. Le 6 juin « Mémoire en Quercy » par Françoise Albertine Mas.

Notre Association La Bastide de Puybrun, créée en 1996, a pour objet, entre autres, de promouvoir, d'encourager, de développer et de publier des travaux de recherche à caractère historique sur la bastide de Puybrun et sur sa « maison mère », l'abbaye cistercienne de Dalon, d'organiser des excursions et des conférences, de favoriser des rencontres.

Comme toute bastide, celle de Puybrun est caractérisée par un plan octogonal et conforme au projet égalitaire que sous-tend le phénomène BASTIDES.

Les 13 et 14 juillet, nous avons organisé à la Salle des Gardes une exposition **PUYBRUN D'HIER ET D'AUJOURD'HUI**. Quatre vingt cinq personnes ont pu y voir des objets anciens, des photos, des documents, des livres.

Nous vous offrons une page d'histoire et de mémoire sur notre Bastide, à l'initiative de Maître Jean MAS, qui a répertorié 116 commerces pendant les années 1930.

A titre d'exemple, voici référencés suivant notre cadastre actuel, les commerces de la place Grande.

N°	Activités	Titulaire
90	Bar Billard	Mmes MAGE
100 et 94	Bureau de Poste	GALLARET puis Mlle BERJAL
Avant 100	Peintre en bâtiment	Eugène PALIDE
116	Pour mémoire	Général ISSALY
120	Dépôt	Firmin JACH
160	Café	LEYMONERIE
160	Coiffeuse	Vve PRINCE
128	Epicerie	Philomène JACH
20	Cordonnerie	AUBESSARD
30	Droguerie	BOURES père et fille

ANCIENS COMBATTANTS PUYBRUN-TAURIAC

Comme chaque année, 2019 ne déroge pas aux habitudes.

Cette année a été marquée par le décès de notre camarade et ami Bernard GOULOUMET, secrétaire trésorier de notre association. Que son épouse trouve ici le témoignage de notre profonde sympathie.

Notre association a participé aux fêtes des 14 et 15 août à Tauriac ainsi qu'aux marchés de pays de chaque mercredi de juillet et août.

Comme tous les ans, nous avons pris part aux cérémonies du 19 mars à Labastide Murat ainsi qu'à Bretenoux.

Nous essayons de maintenir vivant le souvenir de nos anciens, qui ont donné leur vie pour assurer notre liberté, en organisant des cérémonies commémoratives pour le 8 mai et le 11 novembre.

Nous tenons ici à remercier les habitants de nos deux communes pour leur participation ainsi que les mairies pour le soutien qu'elles nous apportent.

Nous remercions vivement les enfants de l'école de Tauriac accompagnés de leur professeur des écoles pour leur participation à ces cérémonies.

Ces cérémonies se terminent dans la convivialité avec les vins d'honneur offerts à tour de rôle par nos deux municipalités.

Les journées sont clôturées par un repas dans la bonne humeur et surtout l'amitié.

Nous essayerons de faire perdurer ces manifestations et vous donnons rendez-vous en 2020.

Dans cette attente, acceptez nos vœux les plus sincères pour l'année à venir.

Le Bureau.

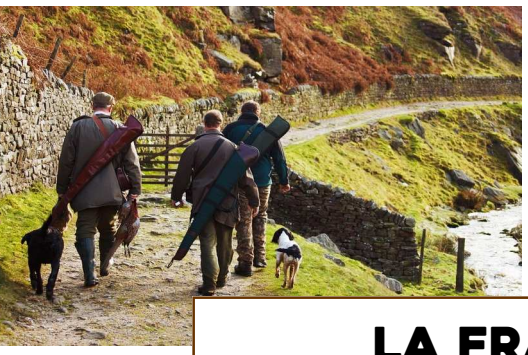

LA FRATERNELLE SAINT-HUBERT

Pour la saison 2019-2020, une vingtaine de cartes d'adhérents a été délivrée.

Nous avons pour cette saison 11 bracelets de prélèvement chevreuil. Ce petit cervidé, très opportuniste, est maintenant présent partout, à tel point que l'on peut l'observer assez facilement au lever du jour sur tout le territoire de la commune.

La population de sangliers est en pleine expansion et les dégâts causés aux cultures sont de plus en plus importants. Il faut dire que « sus scrofa » possède un solide butoir dont il se sert sans retenue, creusant le sol à la recherche de vermine en tout genre. Le blé, le maïs et les noyeraies font aussi les frais de son appétit débordant. Pour l'instant nous avons manqué d'adresse pour l'inscrire à notre tableau.

La migration des palombes est terminée et ce sont maintenant les bécasses qui sont de passage dans nos contrées. Ce gibier mythique et insaisissable est capable de faire tourner en « bourrique » le chasseur le plus expérimenté et le chien d'arrêt le plus aguerri. Ce noble oiseau se mérite et des quotas de prélèvement très stricts sont à respecter pour conserver des populations importantes. Je passerai rapidement sur la situation des lapins, faisans, perdrix, lièvres… ce petit gibier qui faisait naguère le bonheur de nos prédécesseurs n'est plus qu'un lointain souvenir. Le biotope a profondément changé et ne permet plus à des populations viables de s'installer.

Comme chaque année, notre association organisera diverses manifestations qui feront l'objet de parutions dans le Tambour.

Bonne année à tous.

LES PETANQUEURS DU GRAND LAC

La saison 2019 s'est déroulée dans une bonne ambiance, malgré des résultats sportifs moyens, tant en championnat « vétéran » qu'en championnat « open ».

L'effectif

En légère augmentation en 2019, il se compose de 20 licenciés, soit deux de plus qu'en 2018.

Concours

Les deux concours annuels que nous avons organisés, le premier en juillet, le second en août, ont connu une bonne participation. Ils seront reconduits en 2020.

Remerciements aux licenciés du club qui ont participé à ces deux concours.

Equipements

Une pendule permettant d'arrêter automatiquement l'éclairage du terrain a été installée par l'entreprise ELECTRO PLUS. Le coût de ces travaux a été payé intégralement par la commune. Nous renouvelons nos remerciements au conseil municipal pour cette réalisation.

Un nouveau réfrigérateur a été acheté par le club.

Nombre de jeux de terrain : 13. Insuffisant (26 jeux en moyenne) pour recevoir le Challenge départemental dont l'organisation nous a été proposée en priorité par le comité directeur du Nord du Lot. C'est la pétanque de Miers qui organisera cette compétition.

Nos finances

Notre bilan financier est légèrement positif en 2019. Nous espérons pour 2020 le rétablissement de la subvention municipale, non attribuée en raison des travaux d'électricité payés par la commune.

Assemblée Générale

L'assemblée générale du club a eu lieu le 2 novembre 2019. Une grande majorité des licenciés était présente.

Il a été discuté des nouvelles réglementations imposées par la fédération à tous les clubs (tenues identiques pour tous les joueurs, un arbitre par club pour participer aux divers championnats).

Ces nouvelles obligations, très contraignantes tant sportivement que financièrement, ont été mal perçues par la grande majorité des représentants de nos petits clubs, lors de la réunion organisée par le comité directeur du Nord du Lot, à Latronquière, le 8 novembre.

Nos remerciements

A la municipalité, aux employés municipaux qui travaillent pour notre association. A tous les bénévoles et licenciés qui participent au bon fonctionnement du club, à l'entretien du terrain et du local, avec une mention particulière à notre trésorière.

Composition du bureau pour 2020

- Co-présidents : Philippe MAS - Jacques JANOT
- Trésorière : Monique BESSE
- Secrétaire : Vincent JUHEL
- Trésorier adjoint : Roland MAZEYRIE
- Secrétaire adjoint : Jacques ARBITOURER

Nos activités en 2020

- Participer aux championnats des clubs « vétéran » et « open ».
- Organiser nos 2 concours annuels : le premier le jeudi 16 juillet, le second le dimanche 2 août.

Nous nous retrouvons tous les mardis, jeudis, samedis, dimanches et jours fériés dans l'après-midi.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, nous vous accueillerons avec plaisir.

Les Pétanqueurs du Grand Lac vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2020.

Les Co-présidents.

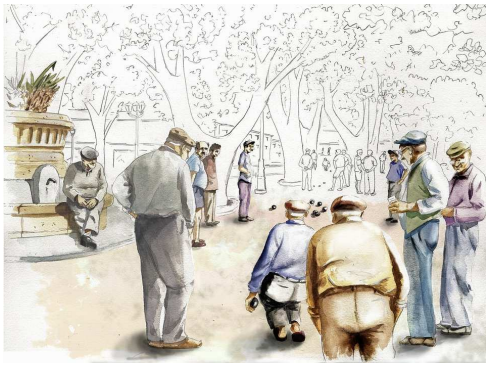

UNION SPORTIVE PUYBRUN-TAURIAC

Présidents : Stéphane MAZEYRIE - Florent TOCABEN

L'assemblée générale du club s'est tenue le samedi 15 juin au Club House du stade en présence de Madame Catherine JAUZAC, le Maire de TAURIAC, suivie d'une très agréable journée festive au restaurant "Les chalets sur la Dordogne".

Le bureau et les entraîneurs ont fait le bilan de la saison 2018/2019.

Bilan sportif

L'équipe fanion a eu un début de saison difficile due en partie à de nombreuses blessures mais a su faire preuve de caractère et d'abnégation pour finir à la 7ème place (sur 12 équipes) de son championnat et se maintient donc en D2 départementale. Eliminée en 1/16ème de finale de la coupe Bondoux.

Bilan financier

Une très bonne gestion, les différentes manifestations, les aides financières de nos deux municipalités et de nos fidèles sponsors, la générosité de nos chers habitants de Puybrun et de Tauriac (calendriers), nous permettent, une nouvelle fois, de réaliser un résultat positif cette saison.

Le nouveau bureau pour la saison 2019/2020 se constitue ainsi :

- **Présidents d'Honneur** : Catherine JAUZAC
  Jacques LORBLANCHET
  Stéphane MAZEYRIE
- **Présidents** : Laurent VITET - Florent TOCABEN
- **Vice-président** : Ghislain JANOT
- **Trésorière** : Monique BESSE
- **Secrétaire** : Christophe RIVIÈRE
- **Entraineur Principal** : Olivier FABBIANI

Equipe 1

Nous ne remercierons jamais assez les équipes municipales, les commerçants et habitants de nos deux chères communes pour leur coopération, leur soutien et leurs encouragements.

Une très belle année 2020 à tous et à toutes et VIVE LE SPORT !!!!

Les joueurs et dirigeants de
l'UNION SPORTIVE PUYBRUN-TAURIAC.

L'équipe réserve a elle, très bien débuté la 1ère phase de poule en finissant 2ème et en ne concédant qu'une seule défaite sur 8 matchs! Elle n'a pas pu rivaliser dans la 2ème phase de poule, le niveau étant bien trop élevé, finissant 4ème (sur 6 équipes). Elle pouvait espérer mieux avec un peu plus d'implication mais reste finalement en D4 départementale.

Equipe 2

AAPPMA DE CARENNAC-PUYBRUN-TAURIAC

Association de Pêche

Exercice 2019

Cartes vendues	2016	2017	2018	2019
Majeures interfédérales	39	54	54	61
Majeures	27	20	24	33
Cartes « découverte femme »	3	6	3	1
Cartes « vacances »	20	27	-	-
Cartes « personnes mineures »	13	12	11	6
Cartes « découverte moins de 12 ans »	15	18	17	16
Cartes « journalières »	18	23	26	27
Cartes « hebdomadaires »			17	16
Total	**135**	**161**	**152**	**160**

Empoissonnement 2019

150 Kg de truites « arc en ciel » ont été déversés au plan d'eau de Tauriac pour la fête de la pêche de juin et 30 kg pour le concours du mois de juillet.

Comme les années passées, l'empoissonnement suivant a été réalisé fin novembre 2019 réparti entre le plan d'eau de Tauriac et la Dordogne :

Brochets plus de 50 cm .....100 kg
Gardons .....100 kg
Sandres ..... 60 kg
Truitelles ..... 5000 pièces

Cette année, quelques beaux sandres ont été pris sur le plan d'eau, ce qui prouve que l'empoissonnement en sandres de l'année 2018 porte ses fruits et la tenue de ce carnassier sur le lieu.

L'ensemble de l'empoissonnement représente un budget de 3 155,00 €, même budget que l'an passé.

Manifestations

Fête de la pêche du 2 juin 2019
Plan d'eau de TAURIAC

Magnifique journée ensoleillée pour cette fête de la pêche autour du plan d'eau de Tauriac.

Dès 7 heures du matin, 106 pêcheurs se sont inscrits au concours adultes. 5 femmes ont relevé le défi dont une âgée de 76 ans qui désirait concourir une nouvelle fois.

L'empoissonnement exceptionnel en truites a fait bien des heureux dans toutes les catégories.

Malgré quelques bourriches vides, la bonne humeur était présente et les anecdotes sur les pêches miraculeuses du passé sont allées bon train.

Après pesage à 11h30, le concours adulte s'est terminé à 12h00 par la traditionnelle remise des trophées.

Le concours des jeunes : moins de participants que l'an passé mais tout de même 56 pêcheurs en herbe s'en sont donné à cœur joie dès 14h sous un soleil radieux.

A partir de 16h, la pesée a donné lieu à un regroupement de ces jeunes où on a pu constater des prises spectaculaires en nombre et en taille.

Comme en 2018, quel plaisir de voir ces jeunes pêcheurs passionnés ! Ce 2 juin était bien la fête de la pêche…. !
Evidemment, tous les participants ont reçu trophées ou cadeaux, en souvenir de cette journée.

Les AAPPMA animatrices remercient la Municipalité de Tauriac pour le prêt du matériel et la Fédération de l'aide et les dons apportés, afin que cet événement soit un succès.

Concours de pêche du 14 juillet 2019

Le beau temps était au rendez-vous. 14 pêcheurs adultes et 19 enfants de moins de 12 ans ont participé à cette compétition.

Située sur le plan d'eau de Tauriac, celle-ci s'est déroulée toute la matinée.

Pêche au coup uniquement, appât naturel.

En plus de l'empoissonnement réalisé pour la fête de la pêche du 2 juin, où déjà 150 kg de truites avaient été déversés, l'AAPPMA a réintroduit, dès le 12 juillet, 30 kg supplémentaires.

Tous les pêcheurs se sont réunis en fin de concours dans la bonne humeur, pour la traditionnelle pesée qui détermine le classement. Puis est venue la distribution des prix par Madame JAUZAC, maire de Tauriac.

La pesée

Le pot de l'amitié a clôturé cette manifestation qui a regroupé grands et petits.

Carennac

En août, le concours de pêche sous la palissade n'a pu avoir lieu, la prolifération des plantes aquatiques empêchant toute pêche au coup en concours.

Le bras de la Dordogne à Carennac

Le bureau d'études chargé du dossier a réalisé sa mission à 90 %. Reste à traiter quelques relevés au niveau du moulin du Bousquet.
Une réflexion est en cours sur le devenir du seuil derrière le camping de l'Eau Vive, à court ou moyen terme.
L'idéal serait que les travaux envisagés se déroulent en même temps que le projet d'ampleur qui englobe le bras de la Prade, celui de l'Ermitage et le bras sous la palissade de Carennac prévus en 2021.

Sécheresse

Comme l'année passée, la période de sécheresse a été particulièrement sévère, impactant notre rivière Dordogne et la pêche.
Des membres de l'association ont observé une vigilance quotidienne au niveau des hauteurs d'eau de certains points stratégiques, notamment des frayères.

Initiative

Un groupe d'amis, fin août, composé d'adhérents des AAPPMA de Vayrac et Carennac, ont voulu suivre le lit de la Tourmente et profiter du niveau très bas pour procéder à l'enlèvement d'objets susceptibles de polluer le milieu aquatique.
Le bilan est rassurant concernant la pollution. Sur environ 2,5 km, quelques objets en plastique (bouteilles, bidons …) ont été extraits de la vase.
En revanche, comme en témoigne les photos, absence pratiquement totale d'eau dans le fond de la rivière. Quelques flaques ne contenant plus de poissons au milieu d'un tapis de feuilles, sur lequel ils ont pu progresser.
Ce constat a été dressé fin août 2019.

Seuls dans la « Tourmente » !!

Heureusement, aujourd'hui, avec les précipitations que nous avons connues, l'eau circule à nouveau dans ce ruisseau qui vient se jeter dans la Briance pour rejoindre la Dordogne.

Formation

Faire aimer la pêche, faire découvrir le milieu aquatique, c'est le rôle des anciens. Quelques formations ponctuelles ont été organisées par l'AAPPMA, notamment sur la Dordogne et lors du concours de la fête de la pêche.

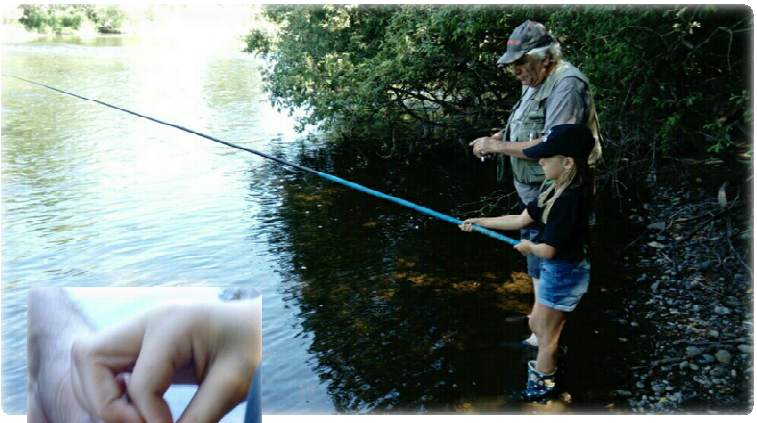

Taquiner le goujon !

Transmettre….
C'est….
Donner !

Projet pour 2020

- 1er dimanche de juin, fête de la pêche sur le plan d'eau de Tauriac
- 2ème dimanche de juillet, concours également sur le plan d'eau de Tauriac
- 2ème dimanche d'août en matinée, concours sous la palissade de Carennac, si le nettoyage du bras a été effectué.

Rappel : les cartes de pêche peuvent être retirées aux points de vente suivants :

- Ets TEULIERE Z.A. de Bilhac.
- Secrétariat de la mairie de Carennac :
  le lundi de 9h à 12h
  Le mardi et le vendredi de 13h30 à 17h.
- Les offices de tourisme.
- Mairie de Puybrun.

La phrase mystère

L	M	K	E	T	A	N	G	P	R	E	S	L	A	V
N	O	G	A	L	E	S	E	R	U	V	N	A	E	A
E	U	N	U	Y	L	D	E	R	O	A	I	G	U	M
E	L	I	O	V	A	O	E	M	Y	G	A	U	Q	A
G	E	T	N	L	J	K	T	A	R	U	B	N	R	M
N	C	F	O	C	A	S	C	A	D	E	E	E	A	M
O	A	A	I	S	C	C	O	R	N	E	H	N	B	A
L	L	R	T	T	U	B	O	I	R	E	U	T	S	H
P	A	S	A	Y	Z	B	C	V	K	A	M	P	L	E
Y	N	O	T	M	Z	S	N	I	S	S	A	B	H	S
A	Q	U	A	T	I	Q	U	E	L	B	T	C	P	S
C	U	R	N	P	I	R	C	R	I	Q	U	E	B	A
H	E	C	F	L	O	T	T	E	R	O	C	L	J	R
T	O	E	N	L	W	A	R	C	D	H	N	E	L	B
N	A	E	C	O	R	A	G	E	E	U	G	I	D	E

AMPLE	DIGUE	PECHE
AQUAGYM	DOUCHE	PEDALO
AQUATIQUE	ETANG	PISCINE
ATOLL	EUREKA	PLONGEE
BAINS	FLOTTER	RAFTING
BARQUE	GROG	RIVIERE
BASSIN	HAMMAM	SAUNA
BLEU	JACUZZI	SOURCE
BOIRE	JETSKI	SPA
BORD	KAYAK	THERMES
BRASSE	LAGON	TITRE
BULLE	LAGUNE	TRIMARAN
CALANQUE	MARE	VAGUE
CASCADE	MOULE	VALSER
CORNE	NATATION	VOILE
CRAWL	OCEAN	YACHT
CRIQUE	ORAGE	YUCCA

Anagramme

Reportez dans la grille de droite les noms des pays formés à partir des anagrammes de la grille de gauche et parvenez à former le nom d'un dixième pays dans la colonne colorée.

			R	E	L	A	I	S
S	A	L	U	T	A	I	R	E
		G	A	L	E	R	I	E
			L	I	B	R	E	S
		M	A	N	I	E	R	E
		C	A	I	R	O	T	E
				C	H	I	E	N
	A	U	M	O	N	I	E	R
				P	R	O	U	E

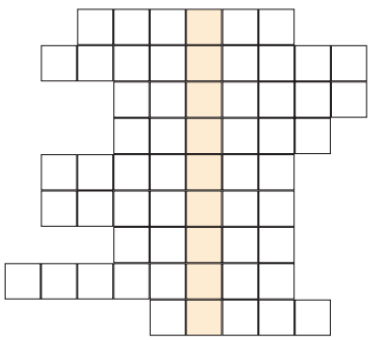

Source : www.fortissimots.com

Centre Hospitalier St-Jacques de Saint-Céré

« Prendre soin en Haut-Quercy »

CONSULTATIONS EXTERNES

Uniquement sur rendez-vous - Téléphone: 05.65.10.40.59		
DISCIPLINE	**MEDECIN**	**JOUR(S) DE CONSULTATION**
CARDIOLOGIE Epreuves d'effort	**Dr DIDIER**	Lundi et Mardi matin
CARDIOLOGIE - Consultations	**Dr FLEURANT**	Jeudi
Chirurgie ORTHOPÉDIQUE TRAUMATOLOGIQUE	**Dr FERRARINI**	Jeudi après-midi
	Dr MARTIN	Mercredi matin
Chirurgie VASCULAIRE et THORACIQUE	**Dr DIEMONT** ou **Dr LARIDON** ou **Dr DE WAILLY**	Mercredi après-midi (tous les 15 jours)
Chirurgie VISCÉRALE et DIGESTIVE	**Dr ABDEH**	Vendredi matin (tous les 15 jours)
DIABÉTOLOGIE	**Dr OLIVIER**	Mercredi (1 fois par mois)
GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE	**Dr YOTOV**	Mardi après-midi
HÉMATOLOGIE	**Dr ROUSSI**	Vendredi (1 fois par mois)
NÉPHROLOGIE	**Dr ALLAL**	Vendredi (1 fois par mois)
PLAIES ET CICATRISATION	**Dr BONIZZONI**	1/2 journée par mois
PNEUMOLOGIE et CANCEROLOGIE THORACIQUE	**Dr FARNY**	Mardi (3 fois par mois)
PNEUMOLOGIE	**Dr CABAU**	Lundi matin
PRÉ-ANESTHÉSIE	**Dr KRETTLY** ou **Dr GUINGAL**	Lundi ou Mardi (tous les 15 jours)
RHUMATOLOGIE	**Dr PUGIBET**	Vendredi (1 fois par mois)
UROLOGIE	**Dr ORSONI** ou **Dr BOURGNINAUD**	Mardi matin

Uniquement sur rendez-vous - Téléphone: 05.65.10.40.23		
Consultations gynécologie obstétrique	**SAGES FEMMES**	Du lundi au vendredi

Uniquement sur rendez-vous - Téléphone: 05.65.53.25.61		
Consultations Association Nationale de Prévention de l'Alcoologie et de l'Addictologie	**PSYCHOLOGUE** **INTERVENANT SOCIAL**	Lundi après-midi Lundi (tous les 15 jours)

LIBRE DE VIVRE CHEZ SOI EN TOUTE SÉCURITÉ

TÉLÉASSISTANCE

AUTONOME MAIS JAMAIS SEUL.

Vous souhaitez rester chez vous et continuer à mener des activités comme bon vous semble en toute sécurité. Avec la solution de téléassistance de Présence Verte, **il vous suffit d'appuyer sur la touche de votre déclencheur ou de votre transmetteur pour alerter immédiatement la centrale d'écoute** et ainsi prévenir les secours si nécessaire.

C'est simple, facile et efficace **7 jours sur 7 et 24h sur 24.**

LE CONSEILLER S'OCCUPE DE TOUT :

En souscrivant un contrat, nos abonnés bénéficient automatiquement d'une assistance complète :

- Installation et mise en service des solutions choisies.
- Maintenance technique.
- Formation du réseau de proches à prévenir en cas de besoin.
- Réponse à l'évolution des besoins de l'abonné par la proposition de services complémentaires adaptés.

DES OPTIONS ADAPTÉES* :

Avec la solution de téléassistance Présence Verte, sont proposées de nombreuses prestations complémentaires qui facilitent la vie au quotidien :

Options forfaitaires :

Option détecteur de chute : déclenche automatiquement une alarme en cas de chute brutale.

Option détecteur de fumée : sécurisez votre domicilie en installant un détecteur de fumée. En cas de détection, la centrale d'écoute mettra tout en œuvre pour vous apporter aide, assistance et secours.

Options détecteur de monoxyde de carbone : sécurisez votre domicile en installant un détecteur de monoxyde de carbone. En cas de détection, la centrale d'écoute mettra tout en œuvre pour vous apporter aide, assistance et secours.

Option détecteur de gaz : sécurisez votre domicile en installant un détecteur de butane et propane. En cas de détection, la centrale d'écoute mettra tout en œuvre pour vous apporter aide, assistance et secours.

Options hors forfait :

Option chemin lumineux : allume automatiquement une lumière en cas de lever nocturne, notre système est sans fil, prêt à être installé et très simple d'utilisation.

Option boîte à clés : fixée à l'extérieur de votre domicile, cette boîte à clés blindée est indispensable pour une intervention d'un proche ou des secours rapide et sans casse.

Option répétiteur de phonie : sécurisez une seconde pièce de votre logement avec le répétiteur de phonie.

*tarification en sus.

PROXIMITÉ

Une équipe de conseillers locaux près de chez vous pour la garantie d'un service efficace et de qualité.

Mise en service rapide de votre domicile.

UN CONTRAT TOUT COMPRIS.

Etudiée pour simplifier la vie de nos abonnés, notre formule d'abonnement est « tout inclus » et sans engagement, à ce titre elle comprend :

– La location du matériel et sa maintenance.

– Le suivi technique et les conseils de votre agence locale.

– La mise en œuvre des interventions d'assistance du réseau pour secourir 7 jours sur 7 et 24h sur 24.

– Un guide du service téléassistance destiné à l'abonné et aux membres du réseau de solidarité.

Présence verte est titulaire de la déclaration « Services à la personne » qui permet de bénéficier d'une déduction fiscale de 50% selon les dispositions fiscales en vigueur.

Déclaration SAP 424149730

UNE OFFRE ADAPTÉE À VOS BESOINS

OFFRE DE BASE

Déclencheur et transmetteur **17,50 € TTC/mois**

FORFAIT N°1

Déclencheur et transmetteur + 1 option* forfaitaire au choix : **22,50 € TTC/mois**

FORFAIT N°2

Déclencheur et transmetteur + 2 options* forfaitaires au choix : **27,50 € TTC/mois**

**Liste des options supplémentaires : détecteur de chute, détecteur de fumée, détecteur de CO, détecteur de gaz.*

DES ENGAGEMENTS ET DES VALEURS PARTAGÉS

Adhérant totalement à la charte des Droits et Libertés de la Personne Accueillie, nos valeurs sont le respect de la personne et de sa dignité, la discrétion, la prévention et la protection de nos abonnés. A ce titre, nous nous engageons à étudier ensemble vos attentes et à vous proposer les prestations dont vous avez besoin, et ce, en toute transparence.

Pour en profiter ou conseiller un proche contactez votre association

Présence Verte
159, rue Pape Jean XXIII - 46014 CAHORS Cedex
Tél. : 05 65 35 85 85
Contact : teleassistance46@presenceverte.fr

Aide à domicile

NOUS SOMMES LÀ.

Le service est notre raison d'être.
Votre sourire, à la fois notre récompense et notre ambition.

- **Maintien à domicile**
- **Portage de repas**
- **Services ménagers**
- **Garde d'enfants (+ 3ans)**
- **Jardinage et petit bricolage**

Lot Aide à Domicile

Lot Aide à Domicile poursuit ses missions d'accompagnement du public tout en renforçant son objectif de professionnalisation.
Avec ses 29 points d'accueil dans le Lot et les visites à domicile réalisées par les responsables de secteur, cette entreprise publique locale fonctionne 7 jours sur 7, de 7h à 21h.
Face à une difficulté passagère ou durable, l'intervenant(e) à domicile vous apporte une aide à l'entretien de votre logement, à la réalisation de tâches quotidiennes telles que les déplacements, la préparation des repas, l'hygiène,…
Lot Aide à Domicile assure également la **livraison de repas à domicile** et réalise des travaux de **jardinage et petit bricolage** chez vous. Renseignez-vous !

Pour tout contact :
Appel gratuit 0 805 69 69 46
www.lotaideadomicile.com - lad@epl-lad.org

Lotocar

Participez au développement du covoiturage dans le Lot !

Entre les lotois(es) qui prennent la voiture pour aller travailler, et ceux qui n'en ont pas... il y a quelque chose à faire !

Lotocar met en relation des conducteurs réguliers avec des passagers qui peuvent s'adapter à leurs trajet et horaires. Que ça soit une seule fois, ou de manière régulière !